

# Démarche de vigilance droits humains du Groupe



Le respect d'autrui est l'un des 4 principes sur lesquels ENGIE fonde sa politique en matière d'éthique et de compliance. Le référentiel Droits Humains sert de cadre à la mise en œuvre du principe « respecter autrui » et rassemble l'ensemble des engagements d'ENGIE dans le domaine des droits humains.

Il constitue le socle sur lequel reposent les piliers de l'ensemble de la démarche du Groupe, socle qui reprend les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (ONU, 2011) et rappelle les différentes politiques du Groupe qui concourent toutes au respect de ses engagements en matière de droits humains.

ENGIE s'engage à conduire ses activités en respectant les droits humains internationalement reconnus partout où le Groupe est présent, y compris dans l'ensemble de ses relations avec les autorités publiques. Les engagements du Groupe sont basés sur les risques d'atteintes aux droits humains potentiellement causés par les activités du Groupe (activités directes ou via ses relations commerciales).

Les engagements du Groupe sont fondés sur la cartographie des enjeux droits humains actualisée en 2018 dans le cadre du plan de vigilance du Groupe.

Les risques majeurs d'impacts négatifs sur les droits humains de tout individus liés aux activités du Groupe concernent les droits fondamentaux des travailleurs. Ils visent les risques suivants :

Droits fondamentaux des employés	Droit des communautés locales	Sous-traitance/ fournisseurs/ partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de santé-sécurité</li> <li>• Liberté d'association</li> <li>• Non-discrimination</li> <li>• Lutte contre le travail forcé</li> <li>• Durée du travail</li> <li>• Conditions d'hébergement des travailleurs</li> <li>• Vie privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé des populations environnantes</li> <li>• Conditions de vie des populations environnantes (nourriture, eau, logement, culture, accès aux ressources...) et au droit à un environnement sain</li> <li>• Relogement des populations</li> <li>• Lutte contre la répression des opposants au Groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail et santé et sécurité des sous-traitants</li> <li>• Approvisionnement en énergie</li> <li>• Traçabilité et approvisionnement des matériaux utilisés pour les produits et services du Groupe</li> <li>• Pratiques des partenaires commerciaux dans les projets</li> </ul>

## Conditions de sécurité des employés et des sites

- Pratiques des forces de sécurité privées ou publiques dans l'exercice de leur mission de sécurité, et en particulier pratiques relatives à l'usage de la force
- Conditions de sécurité des employés dans les pays à risques

Des outils d'autoévaluation et d'analyse des risques sont déployés annuellement pour toutes les Business Units. Les entités participent aux analyses INCOME COR4 (contrôle interne droits humains) et ERM pour évaluer les risques.

Toutes les entités doivent notamment évaluer annuellement leurs activités au regard de leurs impacts sur les droits humains via une grille d'auto-diagnostic dédiée dans le cadre de la politique de management global des risques (processus ERM). Ces évaluations permettent notamment d'identifier les risques propres à chacune des entités du Groupe : (1) les facteurs de risques intrinsèques aux activités spécifiques de l'entité et (2) les points forts et faibles dans la prise en compte des droits humains au sein des processus/politiques/pratiques des entités, et (3) par conséquent les plans d'actions à mettre en place compte-tenu des éléments identifiés. Cet outil couvre tous les engagements du Groupe en matière de droits humains.

L'évaluation des risques fait l'objet d'une actualisation a minima tous les ans et le plan de prévention des risques de la Business Unit est mis à jour en conséquence. Ces éléments font aussi l'objet d'échanges avec le Comité Européen d'Entreprise, le Comité pour l'Ethique, l'Environnement et le Développement Durable.

La politique droits humains, dont la première version a été élaborée en 2014 sous le nom « référentiel droits humains », vise à définir les moyens pour s'assurer du respect des engagements du Groupe dans toutes ses activités par la mise en place d'une démarche globale de vigilance. Elle est aujourd'hui le socle du plan de vigilance du Groupe pour le volet droits humains.

### **Les engagements droits humains du Groupe**

Le Groupe s'assure que les droits fondamentaux de ses employés sont respectés, en conformité avec les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : il rejette toute forme de travail forcé et obligatoire, de travail des enfants et de discrimination. Il reconnaît la liberté syndicale et le droit à la négociation collective. Le Groupe porte une attention particulière à garantir les plus hauts standards de santé-sécurité sur le lieu de travail, ainsi que des durées du travail et de congés conformes aux standards internationaux.

ENGIE rejette toute forme de harcèlement et de violence sur le lieu de travail et s'assure d'offrir à ses employés un cadre de travail respectueux de leurs libertés individuelles et de leur vie privée.

Le Groupe s'assure que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés vivant à proximité de ses sites, et que les missions visant la sécurité de ses employés et de ses installations sont exercées dans le respect des droits humains.

Pour s'assurer du respect de ses engagements en matière de droits humains et pour répondre aux exigences françaises et internationales, le Groupe s'appuie sur différentes politiques transverses ou spécifiques à certains enjeux, et en particulier la politique droits humains. [Les politiques santé-sécurité, RSE](#) et achats sont complémentaires à la politique droits humains pour les engagements spécifiques qui entrent dans leur champ d'application.

Aujourd'hui, le plan de vigilance du Groupe adopté dès 2018 tel que demandé par la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mère et donneuses d'ordres, vise l'identification et la prévention des atteintes graves envers les personnes et l'environnement. Il s'appuie sur les politiques du Référentiel droits humains recouvrant ainsi très largement les engagements du Groupe en matière de droits humains et participe à leur mise en œuvre opérationnelle.

#### **La gestion des risques droits humains**

Le Groupe exerce sa vigilance en identifiant et gérant les risques d'atteintes envers les personnes dans toutes ses activités. Sa démarche de vigilance s'inscrit dans le cadre des Principes Directeurs des Nations Unies et de la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et donneuses d'ordres.

La politique droits humains prévoit les processus de vigilance au niveau du Groupe et au niveau opérationnel pour s'assurer de gérer les risques liés aux droits humains dans le cadre de toutes ses activités, et en particulier :

Analyse annuelle des risques : le risque d'atteinte aux droits humains est considéré comme prioritaire pour ENGIE. En conséquence, toutes les entités opérationnelles s'assurent du respect des engagements du Groupe : le risque d'atteinte aux droits humains doit être évalué annuellement, tout risque identifié devant faire l'objet d'un plan d'actions correctif.

Évaluation des risques à chaque nouvelle activité : tout nouveau projet, toute nouvelle relation commerciale, lors du développement d'une nouvelle activité ou de l'installation dans un nouveau pays, doit également faire l'objet d'une analyse préalable quant aux risques en matière de droits humains.

Due diligences sur les partenaires et fournisseurs : les risques liés aux droits humains des relations commerciales sont pleinement intégrés dans les due diligences éthiques.

La mise en place de mécanismes de réclamation, au niveau opérationnel et/ou au niveau Groupe, afin que toute personne qui s'estime affectée par les activités du Groupe puisse adresser librement ses questions, remarques ou demandes.

Le système de reporting des incidents éthiques interne au Groupe (INFORM'ethics) inclut explicitement les incidents relatifs aux droits humains.

## **Compte-rendu de mise en œuvre opérationnelle de la démarche droits humains**



---

Le suivi de la politique droits humains et le déploiement des processus demandés sont intégrés dans les processus liés à la conformité éthique : ils sont pris en compte dans le rapport de conformité annuelle et dans le dispositif de contrôle interne.

## **Consulter le compte-rendu**





[Déclaration d'ENGIE relative à l'esclavage moderne](#)



L'énergie est notre avenir, économisons-la.

---

[Plan du site](#)

[Données personnelles](#)

[Gestion des cookies](#)

[Rejoignez-nous](#)

[Médiation](#)

[Mentions légales](#)

[Accessibilité](#)

